

## BUDGET COMMUNAL 2017

En amont de son adoption, le 24 mars, des réunions spécifiques ont été tenues (commission technique, commission des subventions, deux commissions des finances, ...).

Il a fallu tenir compte de différentes contraintes sans avoir reçu toutes les données chiffrées avant le vote du budget.

Comme pour toutes les Communes, les dotations de l'Etat étaient à la baisse pour la quatrième année, même si cette année doit être moins impactée.

Poursuite de la baisse des dotations (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de solidarité rurale et péréquation):

**Montants perçus par la Commune :**

2014	817 010 €
2015	750 228 €
2016	728 264 €
2017	Montant identique repris car données non fournies au budget primitif. Cette

baisse correspond à une perte de 88 746 € (11 %), soit l'équivalent de l'emploi de 3 agents (charges comprises).

Une rigueur budgétaire a été maintenue afin de ne pas avoir à intervenir sur la fiscalité communale.

Les taux sont maintenus et sont les suivants :

Taxe d'Habitation	19.38%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	19.16%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	43.57%

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chacun pourra remarquer, malgré des adaptations requises par la législation, une certaine stabilité des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, les prévisions budgétaires relatives aux dépenses et recettes de fonctionnement sont très proches :

<u>Pour 2016</u>	<u>Pour 2017</u>
<b>2 905 627 €</b>	<b>2 923 710 €</b>

**Principales dépenses de fonctionnement pour le budget prévisionnel 2017 :**

**Charges de personnel      1 600 000 €      54.72 %**

Montant identique à 2016. Baisse des coûts d'assurance mais application de la loi de juillet 2016 (parcours professionnels carrière et rémunération) et emploi de deux contrats aidés refinancés en partie sur la section recettes.

**Charges à caractère général      709 809 €      24.27 %**

Tient compte de l'augmentation des prix.

**Charges de gestion courante      517 288 €      17.69 %**

Dont 90 000 € pour les subventions aux associations et la participation encore sur deux ans au déficit de la résidence des personnes âgées le temps des travaux.

**Charges financières      24 450 €      0.8 %**

Intérêts de la dette des cinq emprunts en cours

**Principales recettes de fonctionnement pour le budget prévisionnel 2017 :**

Il faut préciser que les montants des contributions directes, dotations et compensations étaient

toujours attendues lors du vote du budget 2017.

Ils ont été estimés avec une très grande prudence en tenant compte principalement du réalisé de 2016.

Des décisions modificatives interviendront donc durant l'exercice budgétaire pour affiner les orientations au vu des données.

**Les quatre postes les plus importants sont les suivants :**

<b>Impôts</b>	<b>1 938 951 €</b>	<b>66.31 %</b>
<b>Dotations et participations</b>	<b>670 132 €</b>	<b>22.90 %</b>
<b>Produits des services</b>	<b>144 950 €</b>	<b>4.95 %</b>
<b>Autres produits</b>	<b>91 050 €</b>	<b>3.11 %</b>

**La situation de nombreuses communes** reste soucieuse dans la mesure où l'effet ciseaux se fait de plus en plus sentir (moins de recettes mais plus de dépenses).

**Cette perte amène à dégager moins d'épargne nette**, base des investissements.

**Par contre, depuis deux ans, l'Etat ouvre des enveloppes** budgétaires exceptionnelles pour certaines opérations. La Commune a pu en bénéficier pour deux opérations conséquentes : l'extension de la mairie puis la sauvegarde et l'aménagement de l'Hôtel Dieu.

**Montants maximum des subventions d'Etat sollicitées et accordées :**

**Pour la mairie : 526 194 €**

**Pour l'Hôtel Dieu : 772 500 €**

**Ces deux opérations seront ainsi, et avec l'aide régionale pour l'Hôtel Dieu, aidées financièrement à hauteur de 80 % de leur coût, y compris l'acquisition de la propriété voisine pour l'extension de la mairie.**

**Par ailleurs, et c'est pour tout un chacun**, les taux des emprunts restent encore très bas. Le prochain emprunt communal sera contracté pour l'extension de la mairie.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Les dépenses et les recettes de cette section s'équilibrent à 1 566 200 €.**

**Il faut préciser que des programmations sont pluriannuelles**, dans la mesure où de nombreux projets comprenant études, honoraires, acquisitions, travaux, sont réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

**Principales dépenses d'investissement 2017 :**

**Remboursement du capital des cinq emprunts : 61 450 €**

**Bâtiments :**

- Extension de la mairie (l'appel d'offres va être prochainement lancé).
- En ce qui concerne l'Hôtel Dieu, ce seront principalement des honoraires qui seront à régler.
- Ecole maternelle : préau et remplacement des huisseries
- Sécurisation des bâtiments scolaires (attentats) : subvention sollicitée.

**Voirie : principalement :**

- Travaux de voirie et sécurité routière à Néronville et Mocpoix
- Voie d'accès pour mener au bas du cimetière (subvention DETR sollicitée)
- Accès personnes à mobilité réduite à finaliser
- Installation de coussins berlinois réalisée rue de Jallemain

**Divers :**

- Installation de caméras de surveillance en ville

- Seconde et dernière installation de vidéo projecteurs dans cinq classes à l'école élémentaire
- 18 cases de columbarium (subvention DETR sollicitée)
- Participation à la création d'une zone humide à la Tabarderie (avec le Syndicat du Fusin et subventions)
- Réserve incendie créée à Néronville
- Matériel informatique et de bureautique

#### Principales recettes d'investissement 2017 :

Les subventions exceptionnelles de l'Etat **526 000 €**

Le solde du contrat départemental CONT ACT (finalisé avec la falaise et un solde pour le préau)

**63 000 €**

Subvention régionale pour le préau **18 000 €**

Subventions émanant : du syndicat d'électrification, de la DETR (Etat), de la réserve parlementaire pour la falaise, du FIPD (sécurisation pour les écoles), ... Sachant que pour certaines actions, si les subventions n'étaient pas accordées, elles n'auraient pas lieu. L'ensemble atteignant environ

**75 000 €**

FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur les Valeurs ajoutées) – récupération d'une partie de la TVA sur les travaux de l'exercice précédent **90 000 €**

Emprunt pour l'extension de la mairie **130 000 €**

La taxe d'aménagement **15 000 €**

Fonds propres communaux **648 000 €**